

La pêche

Le plus grand problème est la négligence du gouvernement. Je voudrais expliquer ce qu'elle est dans trois ou quatre domaines. Le premier est celui des permis. Le régime en vigueur dans les lacs du Manitoba est très injuste envers les pêcheurs. Dans certains lacs, il y a trois saisons: l'été, l'automne et l'hiver. Bien des pêcheurs ne peuvent obtenir qu'un permis, d'autres deux et il y a bien peu de pêcheurs qui en ont trois. Il est très difficile de gagner sa vie et de faire vivre sa famille avec seulement un permis ou deux. L'hiver dernier, le gouvernement manitobain a présenté un nouveau système de permis qui aurait inévitablement fait disparaître un bon nombre de petits pêcheurs au profit des gros intérêts financiers qui auraient eu la main mise sur une partie des lacs comme avant 1969. Pendant l'hiver le gouvernement a tenu des réunions dans toute la province pour présenter ou expliquer ce système. Il a été assez surpris de voir cette proposition se heurter à une opposition unanime et cela révèle, je suppose, une mauvaise compréhension de la situation. Il a rapidement retiré son programme.

● (2030)

Je sais que les permis sont administrés par les provinces, mais le gouvernement fédéral a le droit de participer à l'élaboration de la politique. Néanmoins, il ne l'a pas fait jusqu'ici.

Un autre sujet de mécontentement pour les pêcheurs manitobains et en fait bon nombre de pêcheurs des eaux intérieures c'est les règlements d'assurance-chômage destinés à répondre aux besoins des pêcheurs côtiers et qui ne tiennent aucun compte de leurs besoins à eux pourtant très différents. C'est surtout très difficile dans un bon nombre de localités où n'y a pas d'autres sources d'emploi pendant la morte saison.

Une troisième chose est le programme de subvention pour les bateaux de pêche. La plupart des députés n'ignorent pas que, depuis des années, le gouvernement paye 35 p. 100 du coût des nouveaux bateaux de pêche. C'était un programme excellent et utile surtout pour les autochtones et les jeunes pêcheurs qui se lancent en affaire. L'été dernier, le gouvernement de l'heure a supprimé ce programme. Cela a causé beaucoup de consternation parmi les pêcheurs des eaux intérieures et cette mesure a surtout touché les autochtones et les personnes qui ne possèdent aucun permis et qui n'ont pas les moyens d'acheter du nouveau matériel. Cela a été dur aussi pour les petits chantiers maritimes. Je connais deux chantiers à Winnipegosis, une circonscription voisine de la mienne, qui a dû fermer leurs portes. Deux chantiers de Gimli ont dû licencier leurs employés. L'automne dernier, le programme a été rétabli de façon limitée, mais à l'heure actuelle nous ne savons pas vraiment s'il va être poursuivi ou dans quelle voie il va s'orienter et cela inquiète sérieusement de nombreux pêcheurs du Manitoba.

La menace la plus concrète dont j'ai déjà parlé par ailleurs, c'est le projet de détournement Garrison. Permettez que j'explique brièvement en quoi consiste le projet Garrison. C'est un programme d'irrigation instauré dans l'État du Dakota du Nord. C'est un vieux rêve que les habitants de l'État entretiennent depuis plus de 100 ans. Le principe est d'utiliser les eaux du fleuve Missouri pour irriguer les terres arides du nord et du centre de l'État. Les avantages que représente ce projet sont assez contestables. Pour irriguer 250,000 acres de terre on devra en inonder quelque 200,000 acres en culture. La rentabilité de ce projet est donc douteuse. Cependant ce n'est pas ce

qui préoccupe les Manitobains, car il s'agit d'un projet qui concerne le Dakota du Nord. Mais ce qui nous préoccupe c'est que le projet Garrison va mettre en contact le bassin hydrographique du Missouri et celui de la baie d'Hudson et de cette manière, des produits chimiques vont s'écouler dans le bassin de la rivière Rouge et de la baie d'Hudson sans compter la venue de parasites et de poissons exotiques.

Il y a un an, à la première occasion que j'ai eue, à l'exception de la période des questions, j'ai parlé à la Chambre de deux espèces de ces poissons étranges, l'éperlan arc-en-ciel et l'aloise à gésier. Ce soir je voudrais en ajouter un troisième, le mulot de l'Utah. Ces trois espèces de poissons se reproduisent rapidement et s'adaptent très facilement à tous les milieux. Voilà pourquoi ils menaceraient l'existence de nos stocks de poissons.

Permettez que je vous cite un extrait d'un rapport technique publié en février 1979 par le Service des pêches et de l'habitat marin. Il s'intitule «La présence de poissons exotiques au Manitoba: Une évaluation écologique du projet de détournement Garrison.» Voici ce que le rapport conclut au sujet de l'éperlan arc-en-ciel:

... nous croyons que l'éperlan arc-en-ciel réussira à s'implanter et à prospérer dans les eaux du Manitoba... nous croyons qu'il pourra causer la disparition des stocks de hareng des lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis et nuirait considérablement au corégone dans les bassins nord des lacs Winnipeg et Manitoba. Il s'attaquera également au doré à certains endroits des lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis. Si les espèces le plus recherchées deviennent rares les pêcheurs éprouveront des pertes de revenus comme cela s'est produit au lac Érié à la fin des années 50.

A propos de l'aloise à gésier on y lit ce qui suit:

... nous croyons que l'aloise à gésier sera introduite et qu'elle pourrait s'acclimater dans les lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis. Les conditions de l'environnement et de l'habitat, la nourriture et les zones de frai conviennent à l'établissement de stocks d'aloise à gésier dans ces eaux... l'importance de son incidence peut varier d'une incidence minime à la pire possible qui pourrait entraîner la disparition complète des stocks de dorés et de dorés noirs de ces lacs.

Quant à notre nouvel ami, le méné de l'Utah, on dit:

En somme, le méné de l'Utah a une capacité de reproduction élevée, la capacité d'accroître rapidement sa population et il peut vraisemblablement s'établir dans les eaux du Manitoba... De plus, si le méné de l'Utah a une incidence négative sur les poissons indigènes des eaux du Manitoba, il peut devenir un poisson nuisible pour les pêcheurs sportifs et commerciaux (par le seul volume qu'il peut occuper dans les filets). Nous prévoyons que le méné de l'Utah fasse concurrence au poisson blanc et au doré quant à la nourriture et qu'il déplacera vraisemblablement, dans une forte mesure, les espèces de fourrages, plus particulièrement les ménés... C'est pourquoi, nous considérons que ce poisson représente les mêmes risques de conséquence grave que l'éperlan arc-en-ciel ou l'aloise à gésier.

J'aimerais maintenant citer certains chiffres. Le rapport donne un tableau en pourcentage de réduction des stocks. On utilise trois chiffres, le minimum, le plus probable et le maximum. Je ne citerai que les chiffres les plus probables. Dans le bassin nord du Lac Winnipeg, l'incidence sur le corégone de lac serait une réduction de 50 p. 100, une réduction de 75 p. 100 du cisco de l'Alaska et de 50 p. 100 du doré et du doré noir. Dans le bassin sud du Lac Winnipeg, l'incidence serait une réduction de 5 p. 100 du corégone de lac; de 5 p. 100 du cisco de l'Alaska et de 50 p. 100 du doré et du doré noir. Dans le Lac Manitoba, une réduction de 30 p. 100 du corégone de lac, de 75 p. 100 du cisco de l'Alaska et de 75 p. 100 du doré et du doré noir.

Ce danger qui menace les pêcheries du Manitoba risque d'avoir finalement des résultats absolument désastreux. Permettez-moi de vous dire l'importance que les gens du Manitoba attachent à cela. Je suis persuadé que le très honorable